

avant d'en faire mention, il dit ; Tibère, mon oncle, voulut « qu'on admît dans le sénat ceux des Colonies et des municipes (*coloniarum ac municipiorum*) qui étaient le plus (liste lingues par leur crédit et par leurs vertus. »

Quant à l'assertion du jurisconsulte Paulus, elle était vraie de son temps, mais il n'écrivait que sur la fin du deuxième siècle.

On peut faire remarquer aussi que la colonie de Lyon porte sur Its inscriptions le nom de colonie de Claude (1) et que, d'après les usages romains, ce nom lui fut sans doute donné parce que Lyon fut élevé, sur la demande de cet empereur, au rang de colonie romaine.

Et puis comment expliquer les invectives de Sénèque au sujet du discours de l'empereur Claude, si cet empereur n'avait obtenu les droits de citoyen romain que pour les Aulunois? Sénèque dit en parlant de Claude : « *Il est né à Lyon, c'est un municipe de Marc-Antoine ; il est né à seize milles de Fienne; c'est un véritable Gaulois ; aussi il a fait ce qu'un Gaulois devait faire, il a pris Home. Je le répète, il est né à Lyon, où Licinius a régné en maître pendant plusieurs années* (2). »

Pourquoi rappeler avec affectation et jusqu'à trois fois que Claude était né à Lyon ou à seize milles de Vienne, si Sénèque n'avait voulu blâmer que l'admission des Aulunois au sénat et non celle des Lyonnais? Ne semble-t-il pas résulter aussi de ces mots : *m a'ra municipem vides*, que Lyon n'était encore qu'un municipe avant que l'empereur eût prononcé son discours devant le sénat, c'est-à-dire, une ville n'ayant pas

(1) *Colonia claudia copia augusta Lugdunensis.*

(2) *Lugduni natus est. Marci municipem vides. Quod libi narro, ad sextum decimum lapidom à Yicnna natus est. Gallus germanus; itaque quod Gallum facere oportebat, Romam exepit. Hunc ego reddo tibi lugduni iiatuin ubi Licinius mullos aimos regnavit. Senec. Apok.*